



MAIRIE DE ROBION

SERVICE PERISCOLAIRE DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Tel : 04 90 76 44 64 - periscolaire@mairie-robion.fr

RESTAURANT SCOLAIRE GARDERIE

ECOLE ELEMENTAIRE ET ECOLE MATERNELLE

COMMENT INSCRIRE VOS ENFANTS ?



Madame, Monsieur,

1 - Quels services sont proposés ?

AUX ELEVES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE et AUX ELEVES DE L'ECOLE MATERNELLE

	LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI
7h30- 8h10	Garderie payante
11h30- 13h20	Restauration scolaire
16H30- 18H30	Garderie payante

2 - Qui peut en bénéficier ?

Le service de garderie est un service ouvert en priorité:

- aux enfants dont les **2** parents exercent une activité professionnelle ou
- aux enfants d'une famille monoparentale dont le parent exerce une activité professionnelle.

Le restaurant scolaire est accessible à tous les enfants des écoles de la commune

3 - Comment s'inscrire ?

Vous recevrez très prochainement (début juillet) un e mail avec vos codes de connexion à l'application logiciel enfance 3 D Ouest : vous devrez procéder aux inscriptions aux cantines et garderies **au plus tard le 23 août prochain.**

Afin de bénéficier de ces services, le présent dossier devra être complété, signé et remis au gestionnaire du service périscolaire.

Ces informations sont indispensables pour une optimisation de l'organisation de ces services dont les priorités sont le bien être et la sécurité de vos enfants.

Ce dossier comprend :

- une fiche de renseignements (commune à l'école maternelle et à l'accueil de loisirs)
- l'attestation d'assurance en responsabilité civile

4 - Les tarifs

Le prix du service garderie est de :

	Un enfant	deux enfants et plus
Matin	0,50 €	1,00 € par famille
Soir	0,50 €	1,00 € par famille
Au total	1 € par jour pour un enfant	2 € par jour pour deux enfants et plus

Le prix du repas est fixé à **2,90 €** pour l'année scolaire 2025-2026.

ATTENTION : Le prix du repas appliqué pour un enfant présent au service de cantine avec une inscription hors délai sera de 5,8€.

5 - Comment payer ?

Vous recevrez la facture des repas et des services de garderie **chaque mois** par mail.

Le paiement devra être fait **dès réception** et s'effectuera :

- Par carte bancaire via le site de gestion périscolaire <https://logiciel-enfance.fr>
- en espèce ou par chèque **au service des affaires scolaires ou au service périscolaire** (bureaux à l'entrée de l'école élémentaire) les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h30 en période scolaire.
- par chèque libellé à l'ordre de « **Régie de recettes Service Périscolaire** » au service des affaires scolaires ou service périscolaire ou déposé en Mairie ou envoyé à l'adresse suivante : Mairie de Robion - Service comptabilité - Place Clément Gros - BP 2 - 84440 ROBION.
- par prélèvement automatique. Particulièrement pratique ce dernier moyen de paiement vous libère de la préoccupation d'un retard de paiement.
Pour souscrire au prélèvement automatique, il suffit de remplir le formulaire de prélèvement ci-joint et d'y joindre un Relevé d'Identité Bancaire.

6 - Information

Toutes les informations complémentaires vous seront apportées sur demande par le gestionnaire des activités périscolaires qui est joignable :

- par téléphone de 8h15 à 11h00 au : 04 90 76 44 64
- par courriel à l'adresse suivante : periscolaire@mairie-robion.fr